

CAISSE COUP DUR

Niveau 1

RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR

(pour les éleveurs ayant réglé leur cotisation volontaire : **0,42 € par animal**)

Les maladies ne rentrant pas en ligne de compte : maladies réglementées, telles que Tuberculose, Brucellose, Leucose et les maladies faisant l'objet d'un plan : IBR, Paratuberculose, Mammites.

Préjudice exceptionnel, sur 4 mois - pertes dues à la même cause IDENTIFIÉE. Soutien technique en collaboration avec le vétérinaire traitant.

Les mortalités dues à une cause accidentelle (patte cassée, vêlage difficile, etc.) ne sont pas prises en compte.

Toutes les pertes devront être justifiées par un document: bons d'équarrissage, certificat d'abattage, tickets de pesée, déclarations d'avortement, factures du vétérinaire, (honoraires et médicaments), factures du laboratoire.

Le G.D.S. doit être prévenu le plus tôt possible (dès que le problème prend de l'ampleur).

Si l'éleveur ne met pas en œuvre les recommandations qui lui ont été faites, il ne pourra ultérieurement faire appel à la Caisse Coup Dur.

Les éleveurs adhérents à la Caisse et dont les pertes (définies comme précédemment) sont inférieures à la franchise, pourront néanmoins bénéficier d'un appui technique (visite, diagnostic ambiance, financement 50 % des analyses avec un plafond de 76.22 €).

N.B.: Tout "coup dur" sortant de ce cadre, fera l'objet d'un examen particulier au cas par cas.

FONCTIONNEMENT

CAS GENERAL	PROBLEME NE TOUCHANT QUE LES VEAUX
TOTAL DES PERTES (mortalités + Frais Laboratoire + Frais vétérinaires) <i>MOINS</i> FRANCHISE PAR ELEVAGE (500.00 €/élevage et 19.00 €/animal présent à l'inventaire avec un plafond de 4 000 €) <i>EGAL</i> PERTE RESTANTE indemnisée à hauteur de 60 %	TOTAL DES PERTES (mortalités + Frais Laboratoire + Frais vétérinaires) <i>MOINS</i> FRANCHISE PAR ELEVAGE (500.00 €/élevage et 10.00 €/animal présent à l'inventaire avec un plafond de 4 000 €) <i>EGAL</i> PERTE RESTANTE indemnisée à hauteur de 60 %

EVALUATION DES PERTES (forfait maximal)

- Avortement déclaré	:	230 €
- Vache laitière	:	1 300 €
- Vache allaitante	:	1 550 €
- Veau allaitant	:	350 €
- Veau laitier	:	230 €